



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch

Schweizerisches
Handelsamtsblatt

fosc.ch

Feuille officielle suisse
du commerce

fusc.ch

Foglio ufficiale svizzero
di commercio

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **Chablais Ambulances Alpes Vaudoises SOS De-**
mierre Sàrl, Alpha 39, 1854 Leysin
2. Délai pour contester l'état de collocation:
21.04.2017 jusqu'au 11.05.2017
3. Délai pour contester l'inventaire:
21.04.2017 jusqu'au 01.05.2017
4. **Remarques:** Deux créances litigieuses faisant l'objet de procès
au moment de l'ouverture de la faillite ont été portées pour
mémoire à l'état de collocation conformément aux disposi-
tions de l'art. 63 OAOF. L'administration de la masse en fail-
lite préavise de ne pas continuer les procès actuellement
suspendus en vertu de l'art 207 LP. Dès lors, un délai de
10 jours est imparti aux créanciers afin de se déterminer sur le
préavis de l'administration de la masse en faillite. Les créan-
ciers qui garderont le silence seront réputés admettre que la
masse ne continuera pas elle-même les procès. La décision
sera prise à la majorité des créanciers. Parallèlement, un délai
de 10 jours est également imparti aux créanciers pour déposer
leur demande de cession des droits de la masse à teneur de
l'art. 260 LP afin de continuer les procès individuellement
dans le cas où ils ne seraient pas repris par la masse.

Office des faillites de l'arrondissement de l'Est vaudois
1800 Vevey

03475239



Freitag - Vendredi - Venerdì, 21.04.2017, No 77, Jahrgang - année - anno: 135

Konkurse - Faillites - Fallimenti Kollokationsplan und Inventar - Etat de collocation et inventaire - Graduatoria e inventario